

CHSCT du 20/01/2021

Compte-rendu

Le premier CHSCT de l'année 2021 s'est tenu ce jour.

• ORDRE DU JOUR

Médiation au SIE M1

Premier point de l'ordre du jour : la restitution de la médiation, qui s'est déroulée à la Mosson lors du 1er trimestre 2020.

Nous avons regretté le retard de la restitution !

Selon les différents intervenants, la démarche a été positive et a permis d'améliorer la communication entre agents et avec le chef de service.

Pour le médecin de prévention, ce qui est délétère pour la santé, c'est quand les désaccords se cristallisent dans un climat de tension. Ce n'est donc pas bon que ces désaccords se poursuivent et cette médiation a parfaitement joué son rôle.

Avec la crise sanitaire, une partie de l'équipe est en télétravail, ce qui doit avoir des incidences sur la relation de travail. Sortir de cet état va prendre du temps !

Il est préconisé la désignation d'une personne ressource (adjoint) en tant que relais d'information et médiateur en cas de négociation entre chef et équipe.

Des formations à la communication interpersonnelle non violente des agents et des formations à destination des managers dans la gestion des émotions, le soutien et la motivation des équipes sont également recommandées.

Nous avons proposé que le CHSCT finance à titre d'impulsion une session de formation de chaque type.

En résumé, après l'année qui vient de s'écouler et le télétravail, il y a eu un apaisement et une libération de la parole, mais le NRP est arrivé ...

Le CHSCT viendra en visite pour lister tous les éléments à mettre en place.

Point COVID 19 :

La direction nous a fait un bilan des mesures prises.

30 à 35 % (selon les jours) des agents sont en télétravail.

Nous avons rappelé les difficultés rencontrées par certains agents en télétravail, leur sentiment d'isolement, et la surcharge de travail des agents en présentiel, devant faire face aux tâches non télétravaillées...

Les TINYS (petites unités centrales peu pratiques à l'usage pour les télétravailleurs) vont être remplacés par des PC portables. Les commandes sont en cours.

Face aux problèmes nouveaux que soulève ce type d'organisation, vos représentants CGT ont demandé la tenue d'un groupe de travail spécifique. Il se tiendra au premier trimestre 21.

Depuis le 1er mars 2020, 41 personnes ont été positives.

8 personnes fragiles sont toujours en autorisations d'absences spécifiques (ASA 30).

La désinfection des locaux est systématique dès qu'un cas Covid est signalé.

Le médecin de prévention assure le suivi de l'agent.

Résultat des tests sur le respect des mesures sanitaires :

Sur recommandation de DG, la direction a vérifié l'effectivité de la mise en œuvre des mesures sanitaires sur l'ensemble des services.

Les mesures sont globalement bien suivies. **Mais** ces dernières sont perfectibles.

Un effort sur le port systématique du masque doit encore être fait.

Des plexiglas seront ajoutés là où c'est nécessaire.

Un effort sur la ventilation des locaux doit être fait.

Le nettoyage des objets communs (poignées...) doit être plus régulier.

La Direction poursuivra les contrôles.

Rapport de l'ISST suite à sa visite COVID à Lunel :

L'ISST a procédé à des visites impromptues « covid » en particulier à Lunel.

Matériel de protection :

L'ISST préconise un essai de matériel individuel pour manipuler les poignées, digicodes, éclairage sans contact manuel direct !

Locaux sociaux :

Ce sont des zones à potentiel de contagion. Il faut absolument structurer ces espaces (jauge, consignes de sécurité, 4 m² entre chaque emplacement assis, pas de vis-à-vis, marquage, signalétique, gel et nécessaire pour nettoyage à disposition.

Il faudrait faire un recensement des locaux sociaux, qu'ils soient structurés et que les défauts de vigilance ou utilisation inappropriés soient relevés.

Il rappelle que les moments de convivialité sont proscrits !

Troubles musculo-squelettiques :

Prévenir les troubles musculo-squelettiques. Sur le télétravail, s'assurer que les agents aient la connaissance des règles d'ergonomie.

Le télétravail a modifié la répartition des tâches, Il faut recenser les risques psychosociaux (sentiment d'isolement, dégradation des rapports sociaux entre télétravailleurs et agents en présents)

Point sur l'immobilier :

Les travaux sur le site de Montmorency ont généré des nuisances (sonores et thermiques) difficiles à supporter pour les agents.

Les sites de Montmorency, Lunel, Pézenas et Millénaire ont été retenus dans le cadre du plan France Relance pour des travaux de rénovations énergétiques et thermiques.

La direction va faire appel à un paysagiste pour rénover le patio de Lunel.

Le service Hérault Amendes a été installé au Millénaire.

Les travaux du R+2 Montmorency avancent bien et seront normalement livrés mi-mars.

Sur le site Chaptal, les travaux de mises aux normes n'ont toujours pas commencé ...

Pour le SGC Ouest Hérault, des travaux devraient être entrepris entre mars et août.

Le prochain CHSCT aura lieu le 15 mars 2021.